



HAAC

COMMUNIQUE N°13/HAAC/20/P

Après analyse de la pandémie au nouveau coronavirus (COVID-19) et vu l'évolution de la situation au Togo, le Gouvernement a pris une série de mesures visant à limiter et à contenir les risques de propagation du virus sur l'ensemble du territoire national.

A cet effet, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) invite tous les médias nationaux, publics et privés, écrits, en ligne et audiovisuels, toutes typologies confondues, notamment les radios communautaires, rurales, confessionnelles et commerciales, à une large diffusion des divers communiqués et informations portant sur les mesures à observer par les populations des villes et campagnes en vue d'éviter la propagation du virus sur notre territoire.

Le Président de la HAAC invite particulièrement les directeurs de publication et les directeurs de radio et télévision à prendre les mesures nécessaires, tant au sein de leur rédaction que sur les lieux de reportages, en vue de faire respecter les mesures d'hygiène et les précautions recommandées pour éviter d'exposer leurs agents à la contamination.

Il convie notamment les médias audiovisuels à initier et multiplier les émissions d'information et de sensibilisation en faisant notamment appel au personnel de la santé.

Enfin, le Président de la HAAC exhorte les organes de presse et les administrateurs des médias sociaux à faire montre de plus de professionnalisme et de responsabilité, en évitant de reprendre ou de diffuser des informations non vérifiées, de sources douteuses, dont l'objectif inavoué est de semer la panique au sein des populations.

Fait à Lomé le 23 mars 2020

Le Président



Piatounani TELOU